

## Quand la rivière reprend son cours, il faut l'accompagner

### Des modifications structurelles à anticiper

La dynamique d'un cours d'eau et ses caractéristiques morphologiques sont la partie visible d'un processus naturel dans lequel l'eau est un réservoir d'énergie. Son lit est l'espace plus ou moins mobile selon sa géologie, qui permet de dissiper cette énergie. La suppression d'un ouvrage génère une reprise d'énergie forte, immédiate et brutale, à laquelle le cours d'eau va réagir en adaptant son gabarit, son tracé, sa pente, son stock de sédiment, leur granulométrie, la végétation des berges et des fonds, etc.. La traduction de cette récupération est particulièrement visible en berge que des phénomènes d'érosion latérale déstabilisent.



© IBO

### Espace de mobilité des cours d'eau

L'abaissement du plan d'eau laisse dans un premier temps place à un milieu de transition : les contours de la retenue sont dénudés, la rivière reprend place au fond. En regard la reprise de dynamique, il faut alors soit protéger les berges de l'érosion par des techniques végétales, soit laisser le cours d'eau reprendre sa place auquel cas, la maîtrise foncière du nouvel espace de liberté est nécessaire. Le chenal bas (berges, lits) doit être rapidement diversifié pour permettre de régénérer la diversité des habitats par végétalisation de l'ancienne retenue et mise en place de blocs rocheux dans le lit (pour créer des abris pour les poissons, des zones de reproduction dans les dépôts de graviers qui se forment entre les blocs, ...)

**N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER  
NOTRE SITE INTERNET**

<http://www.sage-orne-seulles.fr>

→ Nous contacter

23,boulevard Bertrand, 14035 CAEN Cedex  
Téléphone : 02 31 57 15 76  
Messagerie sage.orne@cg14.fr

Directeur de la publication : Paul CHANDELIER  
Rédaction, conception, recueil des propos : Virginie MOREAU  
Impression : Imprimerie Graph 2000-Argentan (61)  
Tirage : 1700 exemplaires  
Dépôt légal : 2ème trimestre-N°ISSN 1766-6384

### Le SAGE peut fixer des prescriptions pour améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques et des débits utilisés.

L'article L.212-5-1 du Code de l'Environnement précise que les SAGE établissent l'inventaire des ouvrages perturbant les milieux, prévoient les actions d'amélioration du transport de sédiments et de réduction de l'envasement et indiquent parmi ces ouvrages, ceux soumis à obligation d'ouverture régulière des vannes pour assurer la continuité écologique. En 2008, l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne a engagé une étude spécifique sur les ouvrages hydrauliques, adaptée à l'état d'avancement des schémas :

- ➔ SAGE Orne amont : bilan des connaissances et des lacunes (phase état des lieux),
- ➔ SAGE Orne moyenne et Orne aval-Seulles : analyse des impacts « Milieux » et des bénéfices socio économiques de chaque ouvrages, sur les secteurs jugés perturbés dans le diagnostic des SAGE, avec examen des interventions possibles et de leurs incidences (phase stratégie).

Les résultats de cette étude, conduite par un comité de pilotage regroupant tous les acteurs concernés par la problématique, seront présentés aux CLE à l'automne.

### 4 questions à Patrice VOLARD

Représentant la ligue de canoë-kayak à la CLE du SAGE Orne moyenne, membre du Comité de Pilotage de l'étude



#### ► Quel est votre rôle dans ce comité de pilotage ?

J'y représente bien évidemment l'activité canoë-kayak et j'y défends les intérêts de ses pratiquants, sur l'Orne comme sur la Seulles. Mais je participe à ce comité au titre de membre de la Commission Locale de l'Eau et j'assume ce rôle dans la logique du SAGE, pour trouver durablement un compromis entre la qualité des milieux aquatiques, de l'eau et le maintien de l'usage que je fédère.

#### ► Durant cette année de réflexion, avez-vous senti une évolution du positionnement de chaque acteur ?

Oui certainement, je dois le reconnaître. Et aussi de la part des acteurs qui m'inquiétaient le plus ! Même complexe, cette étude a permis d'intégrer la diversité des intérêts, en toute franchise. La convivialité, ça compte pour s'écouter. Depuis un an, on se connaît mieux, on se comprend mieux, on apprend à travailler ensemble, c'est très positif. C'est aussi cela l'intérêt du SAGE. Bien sûr, je reste prudent, le sujet est techniquement ardu, les stratégies d'intervention qui seront proposées aux Commissions Locales de l'Eau auront des conséquences non négligeables. Il faut bien les mesurer. Pour cela, je reste en alerte.

#### ► Cette démarche est-elle essentielle pour définir des orientations du SAGE et si oui, pourquoi ?

Je dirais qu'elle est fondamentale pour que chaque acteur s'approprie le projet puis le porte. Contribuer à sa construction, c'est pouvoir croire en l'intérêt de sa mise en œuvre. La démarche est longue, ce temps est indispensable pour que tous les avis soient entendus dans les meilleures conditions.

#### ► Pensez-vous que la CLE sera en mesure de valider une stratégie à la fois ambitieuse et partagée ?

Pas aussi ambitieuse que certains le souhaiteraient. Nous avons établi 3 scénarios de gestion. Le plus ambitieux renature complètement les cours d'eau. Sincèrement, actuellement je n'y crois pas. Il faut plutôt tendre vers ce genre d'objectifs. Après, tout est affaire de compromis.



Plus d'informations dans les *cahiers techniques* n°05, 06, 07  
Mettre en conformité un ouvrage hydraulique  
Obligations environnementales associées au droit d'usage  
Conditions de réutilisation de l'énergie hydraulique d'un ouvrage

N° 11 / JUILLET 2009

# la lettre des S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL-SEULLES

## Mobilité, morphologie, qualité de l'eau, trouver le bon équilibre des rivières de demain

**Contraintes par des ouvrages hydrauliques ou libres de leur mouvement, les rivières n'offre pas le même paysage. Si l'on préfère les unes aux autres, c'est une affaire de goût. Mais privée de sa dynamique, un cours d'eau perd de sa capacité à récupérer son équilibre suite à une perturbation.**

La rivière vivante n'est pas qu'une image poétique. Libre de ses mouvements, elle est dynamique, et cette mobilité lui permet de s'adapter aux contraintes, de récupérer plus facilement des pressions qu'elle subit. Ses caractéristiques physiques et hydrologiques sont des facteurs de la restauration des ressources en eau et des milieux aquatiques, complémentaires à la maîtrise des flux de pollution. La diversité du lit et des faciès d'écoulements soutiennent non seulement la diversité biologique du milieu aquatique, mais aussi sa capacité d'auto épuration et de résistance en période sèche. Mais aujourd'hui, les rivières libres, productrices de biodiversité, sont rares et restreintes aux territoires les plus préservés des activités humaines. S'il n'est plus guère de personnes à sensibiliser sur l'importance de préserver une eau de qualité, reste à convaincre que la restauration du bon état physique du lit des rivières relève de l'intérêt général, pour



Orne ralentie par le barrage de May-sur-Orne

© IBO

  
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE  
DU BASSIN DE L'ORNE  
La gestion concertée de l'eau

### SOMMAIRE

Pourquoi redynamiser les écoulements..... P2

De multiples contradictions à gérer ..... p3

Quand la rivière revit..p4

S.A.G.E Orne amont.....p5

S.A.G.E Orne moyenne.p7

S.A.G.E. Orne aval-  
Seulles.....p9



Orne courante au Val de Viard

Graphisme : www.aprin-caen.fr

## Redynamiser les écoulements,

**un complément indispensable à la réduction des pollutions des milieux aquatiques**

En contraignant le libre écoulement d'une rivière et en créant des retenues, les ouvrages hydrauliques dans le lit mineur d'un cours d'eau en modifient considérablement l'équilibre : sa capacité de non seulement héberger une vie aquatique diversifiée, mais aussi d'épurer les pollutions provenant du bassin s'en trouve considérablement amoindrie : **pourquoi ?**

**Les ouvrages hydrauliques perturbent l'équilibre dynamique des cours d'eau.**

Soumis aux caprices du climat, aux variations de débits et des flux de matières solides provenant du bassin, un cours d'eau ajuste en permanence sa dynamique par une mobilité latérale et verticale : en dépassant son énergie, il se protège ainsi de dysfonctionnements hydrauliques et sédimentaires. Sa morphologie n'est donc pas fixe par essence, elle s'adapte en permanence par des jeux d'érosion et de dépôts. Les seuils perturbent cette capacité en détournant l'énergie de la rivière. Selon la hauteur et le nombre de seuils, le cours d'eau « dompté » n'est plus en mesure de gérer le flux des sédiments, qui se déposent progressivement dans les retenues.

**Les espèces d'eau courante et peu profonde se raréfient.**

La succession de seuils favorise des écoulements lents. Les particules solides charriées par la rivière, dont la répartition naturelle structure les habitats du lit, sont stockées dans les tronçons ralentis. La diversité caillouteuse des fonds s'appauvrit, la structure du lit est déséquilibrée. Les conditions de vie s'homogénéisent. Cette perte de diversité physique se répercute sur la diversité des habitats, donc des espèces aquatiques. C'est une réaction en chaîne. Les poissons d'eau calme, généralement présents à l'aval, sont favorisés sur tout le cours impacté par les seuils. Moins sensibles aux pollutions, moins exigeantes, ces espèces colonisent des milieux qui hébergeaient naturellement des espèces d'eau vive. Le peuplement de la rivière dérive vers un équilibre nouveau, mais très appauvri.

**Les retenues sont des réservoirs de pollution.**

Les particules charriées par la

**! Gare aux a priori :** les ouvrages hydrauliques du bassin de l'Orne n'écrètent pas les grandes crues débordeantes (BURGEAP, 2005).



Barrage sur l'Orne



### GLOSSAIRE

**Le lit d'un cours d'eau** désigne l'espace qu'il occupe, en permanence ou temporairement. On distingue le lit majeur, délimité par l'aire d'expansion de la rivière lors de ses plus grandes crues, du lit mineur, délimité par les berges.

**Le profil d'un cours d'eau** illustre bien son dynamisme : il s'établit selon le relevé de l'altitude de la rivière en différents points et des distances qui séparent ces points : il en trace la pente et ses ruptures.

**Un seuil** est une section de rivière sur laquelle la hauteur de la lame d'eau est modifiée pour des raisons naturelles (géologiques) ou artificielles (construction).

**Des seuils artificiels** ont été aménagés pour satisfaire un usage. Ils élèvent le niveau d'eau, le garantissent notamment à l'étiage pour alimenter par exemple des systèmes de production énergétique, une prise d'eau potable, un canal d'irrigation ou de navigation.

**Un débit réservé** imposé par la réglementation demande la restitution à l'aval du seuil d'un débit minimal dans le lit de la rivière, pour préserver la vie aquatique.

**Le maintien de la continuité écologique** est un objectif réglementaire, qui requiert des aménagements spécifiques assurant la libre circulation des espèces aquatiques et le transit des sédiments.

## Les ouvrages hydrauliques cristallisent de multiples contradictions

**Deux directives européennes cohabitent avec des finalités contradictoires** : l'une fixe des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable dont l'hydro électricité, l'autre en matière de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Les SAGE doivent non seulement concilier ces objectifs antagonistes, mais aussi gérer les contradictions de chaque catégorie d'acteurs.



© ONEIA

► **Les producteurs d'électricité** sont les seules usagers du règlement d'eau, et les plus faibles en nombre. Cet usage, le seul à justifier réglementairement le maintien des seuils, est soutenu par l'engagement de la France à accroître la part de production d'énergie renouvelable français à 2020.

**POURTANT**, la production nécessite de larges retenues particulièrement vulnérables aux phénomènes d'eutrophisation saisonnière. La qualité de l'eau restituée interroge sur les risques sanitaires notamment pour l'eau potable prélevée en aval.



© FFCK14

► **Les kayakistes** souhaitent découvrir la nature au fil de l'eau via des randonnées de pleine nature, ou pratiquer un sport à sensation en eau vive. Ils font la promotion de la protection de l'environnement et d'attitudes responsables sur l'eau.

**POURTANT**, la randonnée en canoë-kayak est moins ludique à mesure que le niveau d'eau faiblit. Les embarcations peuvent raceler les fonds, il peut être parfois nécessaire de tirer l'embar-

cation. Les pratiquants militent pour le maintien d'une lame d'eau suffisante à l'étiage, donc de la majorité des ouvrages sur leur parcours. Ils restent exposés au risque sanitaire associé aux proliférations de cyanobactéries dans les retenues.

lée, de son attractivité. La reconquête d'une qualité autorisant la baignade constitue un potentiel de valorisation touristique.

**POURTANT**, l'activité touristique est structurée autour du paysage et des niveaux d'eau actuels de la rivière. Elle repose aussi sur l'offre de loisirs nautiques associée.

► **Les collectivités locales** souhaitent disposer de rivières à capacité épuratoire suffisante pour digérer sans déséquilibre les rejets associés à l'activité locale. Elles ont intérêt à préserver la qualité sanitaire de la rivière, pour maintenir en toute sécurité le tourisme et l'alimentation en eau potable nécessaire au développement local. Les maires sont garants de la salubrité publique.

**POURTANT**, les collectivités sont attachées au caractère patrimonial des ouvrages, à l'aspect paysager actuel des vallées. Elles sont attentives à la valorisation de l'économie touristique.

**La population** souhaite une eau de bonne qualité, notamment au robinet. Elle est aussi sensible à la qualité des eaux de baignade.

**POURTANT**, la dimension émotionnelle, culturelle ou historique de certains moulins et seuils ayant façonné les fonds de vallée marquent profondément la conscience collective.

La gestion des ouvrages hydrauliques est complexe, elle se place à l'interface d'enjeux réglementaires, socio économiques, sociologiques contradictoires, à l'image de la gestion de l'eau. Pour répondre aux enjeux des SAGE et concilier la reconquête des milieux et les usages,

*les CLE devront établir une stratégie de gestion des intérêts divergents, dans le sens de l'intérêt général :*

→ Trouver des orientations, des solutions techniques et des mesures d'accompagnement partagées par tous

→ Engager un travail pédagogique pour une évolution culturelle vis-à-vis de la rivière

# la lettre des S.A.G.E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

## S.A.G.E. ORNE AMONT

*Les usages aux centre de la concertation.*



© Mairie d'Argentan

*Seul ouvrage hydroélectrique en activité sur le territoire du S.A.G.E., le barrage de Rabodanges, de par sa taille et les usages qu'il génère, caractérise la réflexion à mener par la C.L.E. sur le devenir de ses aménagements en vue de restaurer le bon fonctionnement hydraulique et hydrobiologique de nos rivières.*

*La stratégie du S.A.G.E. sur ce plan d'eau devant atteindre un « bon potentiel » en 2015 dans le cadre de la D.C.E., mais aussi sur tous les autres ouvrages du territoire, devra permettre de limiter leur impact tout en préservant les usages associés. Cette conciliation est un critère majeur dans l'élaboration du S.A.G.E. par la C.L.E. et passe par une sensibilisation accrue et une large concertation. Cet effort ne peut se faire que grâce à la participation des maîtres d'ouvrage locaux tels que le Syndicat d'étude et de travaux pour l'entretien de l'Orne que je vous invite à découvrir dans ce feuillet.*

Pierre PAVIS  
Président de la C.L.E.  
Orne amont



SAGE - ORNE AMONT  
La gestion concertée de l'eau

(1) Objectif spécifique aux masses d'eau artificielles définit sur base de critères biologiques dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.



1957 : Avant

© Stéphane DAVID

1957-1959 : Construction



© Jacques MARTINEAU

1959 : Mise en eau



© Stéphane DAVID

1961-1966-1978 : Vidanges



© Pierre CHÉDOT

1959-2009 : Usages associés



© Jacques MARTINEAU

## Barrage de Rabodanges, quand ouvrage rime avec multi-usages

### Une réponse à l'autonomie énergétique de la France des années 50

Inauguré en 1959, le barrage hydroélectrique de Rabodanges-St Philbert s'est justifié par la volonté de la France d'après guerre de s'affranchir de sa dépendance énergétique. Aujourd'hui, le barrage de Rabodanges est le plus gros barrage hydroélectrique du fleuve Orne. Il génère une retenue de près de 6 km de long et permet de produire 22,5 millions de kWh/an ce qui correspond aux besoins d'une ville d'environ 10 000 habitants.

### Au-delà de l'hydroélectricité

Nécessaire à la production d'hydroélectricité, la retenue de Rabodanges, a permis le développement de nombreuses activités socio-économiques telles que la pêche, le ski nautique, la restauration sur bateau, mais aussi le kayak et l'aviron.

L'impact de ces activités sur le territoire fait de ce lieu un des pôles touristiques principal du S.A.G.E. Orne amont.

Cependant, la pratique de ces différents usages nécessite une réglementation définissant les droits et les devoirs de chacun. C'est pourquoi la navigation ainsi que les activités sportives et touristiques sont réglementées par un arrêté préfectoral permettant de concilier les activités nautiques, la pratique de la pêche et le bon fonctionnement du restaurant bateau. Ces pratiques font l'objet de conventions avec E.D.F., concessionnaire du site, et sont soumises aux contraintes de production d'hydroélectricité.

### Un potentiel touristique à valoriser

Bien que générant un cadre et un paysage agréable certains riverains et élus regrettent que le site ne soit pas mieux valorisé notamment au travers d'une signalétique appropriée permettant le maintien et le développement des structures d'hébergement et des commerces locaux. Par ailleurs, ils dénoncent l'impossibilité de se promener ou de randonner autour du lac, fautes d'accès aux berges. Ces dernières, propriété du concessionnaire sont bloquées par certains riverains du lac qui tendent à se les approprier.

### Information territoire



Afin de relancer une dynamique touristique autour du lac, l'association « Jubilé du Lac » organise les 5 et 6 septembre 2009 le 50<sup>ème</sup> anniversaire du lac de Rabo-



© Nicolas DUBREUIL



## Questions-Réponses

**LÉNAÏK DERLOT INGÉNIEUR « EAU-ENVIRONNEMENT »  
EDF UNITE PRODUCTION CENTRE  
Membre de la C.L.E. Orne amont**

**Barrage structurant du bassin de l'Orne, Rabodanges perturbe la continuité écologique du fleuve. Quelles sont les possibilités et les limites d'un tel ouvrage pour satisfaire ces exigences ?**

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n'interdit pas tout barrage sur les rivières mais implique d'assurer la continuité écologique, c'est à dire la libre-circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments. Rabodanges permet en partie le transit sédimentaire notamment en période de crue, même si comme tout plan d'eau, la sédimentation est présente en queue de retenue. En ce qui concerne la libre-circulation des poissons, Rabodanges étant situé à l'amont du bassin versant, l'Orne à cet endroit n'est plus classé<sup>[1]</sup> que pour le franchissement de l'anguille. Il n'y a pas encore de dispositif de libre-circulation, une étude est en cours par E.D.F. et sera communiquée dans le cadre du plan de gestion anguille Seine-Normandie<sup>[2]</sup>, avant 2015.

**L'Etat Français s'est engagé à développer les énergies renouvelables mais aussi à renforcer la protection des milieux aquatiques. Pensez-vous que ces deux objectifs soient compatibles ?**

L'Etat s'est engagé à produire 21% de l'électricité consommée en France par des énergies renouvelables, dont le développement de l'hydroélectricité qui est à ce jour, l'énergie renouvelable la plus importante. E.D.F. y participe et a plusieurs projets en France.

D'un autre côté, la réglementation sur l'eau vise à protéger le milieu et a aussi des impacts sur l'hydroélectricité : l'augmentation des débits réservés, le nouveau classement des rivières, nouvelles redevances, etc... Ces contraintes environnementales entraînent une diminution de la production. Afin de la compenser, des nouveaux ouvrages ou des suréquipements sont à l'étude en France. Sur Rabodanges, le débit réglementaire à restituer à l'aval du barrage est de 200 l/s, il doit passer en 2014 à 800 l/s. Afin de favoriser le saumon sur l'Orne, en concertation avec le milieu de la pêche, E.D.F. a déjà anticipé volontairement cette augmentation depuis 1990.

**Dans quelle mesure, E.D.F. peut autoriser ou participer à la valorisation touristique de la retenue de Rabodanges ?**

L'aménagement de Rabodanges a été créé à des fins de production d'énergie. Toutefois, attentif à la vie locale et au développement touristique, E.D.F. autorise de nombreuses activités sur la retenue et s'applique à concilier son exploitation avec les autres usages. Par exemple, dans la mesure du possible, la cote de la retenue en été, est maintenue à un niveau satisfaisant la navigation.

[1] Article L 432-6 du Code de l'environnement  
[2] Pour plus d'information : <http://www.onema.fr/Plan-anguille-francais-a-la>

## ZOOM sur la maîtrise d'ouvrage locale

### Le Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne (S.E.T.E.Orne)

Créé en 2004, ce syndicat regroupe 14 communes dont l'objectif est la restauration et l'entretien de l'Orne. Une étude diagnostic a été réalisée en 2006, afin de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre au travers d'un programme d'action pluriannuel.

Déclaré d'intérêt général par arrêté Préfectoral en 2007, le syndicat s'est doté des moyens techniques pour mettre en œuvre ce programme entre 2009 et 2013.

### Amélie Rak, Technicienne de rivière du S.E.T.E.Orne



Mon poste a été créé fin 2008 pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Orne sur 42 km entre Sarceaux et Putanges-Pont Ecrepin.

Relai entre collectivités, partenaires financiers et riverains, j'ai pour missions l'élaboration des dossiers nécessaires à la réalisation des travaux (demandes de subventions, consultation des entreprises,...) mais aussi, l'information et sensibilisation des riverains ainsi que le suivi des actions de protection et de restauration de l'Orne, engagées par le Syndicat.

Les travaux à mettre en œuvre auront pour objectif, la limitation du piétinement des berges par les animaux, la restauration de la ripisylve et l'amélioration de la dynamique du cours d'eau et de la circulation piscicole, notamment par une action sur les ouvrages.

Programmés par phases sur 5 ans, les premiers travaux débuteront à l'automne 2009 sur les communes allant de La Courbe à Putanges-Pont Ecrepin.

**Pour plus d'informations : 02.33.12.72.46**

### DU COTE DU S.A.G.E. ORNE AMONT

#### Commissions thématiques

Afin de poursuivre l'état des lieux du S.A.G.E., 3 commissions thématiques se sont réunies en mai et en juin.

#### La C.L.E. s'est réunie le 3 juin 2009...

...sur la thématique Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) et Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.).

#### Journée découverte

La prochaine journée découverte sur le territoire Orne amont devrait avoir lieu en début d'automne sur le territoire du S.E.T.E.Orne (Cf. article ci-dessus).

# la lettre des S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

## S.A.G.E. ORNE MOYENNE

*« Unir nos énergies pour porter des projets efficaces et ambitieux »*



©Conseil Général du Calvados

En Commission Locale de l'Eau, ça ne fait désormais plus de doute : la reconquête de la qualité de la ressource en eau passe aussi par la restauration de l'intégrité physique des rivières. Etre ambitieux pour accompagner les efforts de réduction de la pollution provenant des bassins versants, cela reste une sinon la grande priorité du SAGE. Néanmoins, elle est indissociable de la reconquête au moins partielle des écoulements, des habitats, d'un fonctionnement naturel et équilibré des cours d'eau. N'oublions pas que miser sur l'ensemble des actions pour l'eau et la biodiversité, c'est mettre toutes les chances de notre côté, à l'heure où les évolutions climatiques les rendent plus fragiles. Je tiens particulièrement à souligner l'intérêt du retour d'expérience de cette lettre qui témoigne qu'avec force d'animation, de proximité de terrain, les a priori et les craintes s'estompent au profit de la conviction d'agir pour l'intérêt général.

**Pascal ALLIZARD,**  
Président de la C.L.E.  
Orne moyenne



Moulin de Ségrerie-Fontaine : déversoir et vannes

©CATER de Basse Normandie

## La Rouvre retrouvera peut-être sa liberté à Ségrerie-Fontaine

L'Association de Pêche *La Flérienne* et la Fédération de pêche de l'Orne portent un projet de suppression du barrage du moulin de Ségrerie. Les pêcheurs veulent réduire l'artificialisation de l'ancien site de production énergétique pour contribuer à la reconquête du dynamisme et de la biodiversité de la Rouvre.

### Chronique de la reconquête d'une autre dynamique

En 1804, ce moulin produisait quotidiennement 5 quintaux de farine de blé. Converti en atelier de filature en 1854, ses turbines se sont arrêtées en 1920. Depuis cette date, malgré l'arrêt de la production hydraulique, le déversoir retient toujours les écoulements qu'il concentre sur la veine d'eau alimentant initialement la roue. Successivement fabrique de compteurs et atelier d'effilochage de fils d'amiante, l'ouvrage appartient depuis 1984 aux pêcheurs, qui ont aménagé en 1991 une passe à poisson pour que le seuil d'1.5 mètres puisse être franchis. Mais les aménagements toujours en place font obstacle au libre écoulement de la rivière, interdisant la reconquête de ses habitats piscicoles sur la longueur du remous généré. C'est pourquoi la Fédération de Pêche souhaite renaturer le lit mineur en supprimant le déversoir et les vannes de décharge.

### Un chantier complexe à bien maîtriser

Ce chantier sera réalisé en fin d'étiage, quand les niveaux d'eau sont les plus bas. L'abaissement de l'eau dans la retenue sera progressif pour limiter la perturbation de la faune et des berges. Les travaux nécessitent de stabiliser le profil en long et d'évacuer les sédiments de la retenue. Ils sont associés à un réaménagement des berges par des techniques douces et végétales visant à accompagner les impacts de la reprise de la dynamique du cours d'eau : retalutage, protection, aménagement de clôtures et d'abreuvoirs, abattage de peupliers, recépage de la végétation, etc.. Sur le terrain, le maître d'ouvrage investit sur la concertation des riverains et anime une réflexion sur les craintes, les intérêts particuliers et l'intérêt général. Car les plus grands défis à relever sont probablement la conduite du changement culturel et l'appropriation de cette importante transformation de la rivière.

Pour plus d'informations, contactez la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Tel : 02.33.26.10.66, Jérôme JAMET

## Monter un projet sur une rivière, les conseils de CATER de Basse-Normandie

Une importante phase de concertation devra permettre à partir d'un diagnostic complet des milieux et des usages de définir un programme de travaux dans le respect des procédures réglementaires définies au titre du Code de l'environnement.

Ces opérations peuvent bénéficier sous certaines conditions d'éligibilité d'un important soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Basse-Normandie et des Conseils Généraux du Calvados et de l'Orne.

Si vous souhaitez entreprendre des actions de restauration ou de préservation en cours d'eau, contactez Alexandre BOISSON de la CATER de Basse-Normandie, il vous accompagnera gratuitement dans le montage de votre projet sur les bassins de l'Orne et de la Seulles.



Le moulin de Ségrerie  
61 100 SEGRIE-FONTAINE  
Tél : 02.33.62.25.12  
<http://cater.free.fr>

## S.A.G.E MOYENNE

### Les pêcheurs devront s'impliquer pour l'intérêt général



Interrogé sur l'implication des pêcheurs dans le projet d'arasement du barrage de Ségrie-Fontaine sur la Rouvre, Marcel AVICE, ancien Président de l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Flérienne », toujours membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale pour la Pêche et les Milieux Aquatiques de l'Orne et également de la Commission Locale de l'Eau pointe du doigt les problématiques auxquelles sont confrontés actuellement les pêcheurs.



**Avec leurs Associations et Fédérations, les pêcheurs comptent parmi les acteurs majeurs de la protection des milieux aquatiques.** La loi sur l'eau et les milieux aquatiques l'a confirmé en 2006, en apportant des moyens pour structurer l'activité, assumer des missions nouvelles et réaliser des projets ambitieux comme celui présenté. Mais le pratiquant se sent-il directement concerné ? Est-il actuellement près à se mobiliser pour la gestion halieutique des milieux ? J'ai bien peur que la capture des poissons, reste la principale motivation de la majorité d'entre eux.

**Nous constatons une évolution des structures,** comme celle des peuplements piscicoles ! Si le nombre de poissons diminue, celui de pêcheurs diminue également ; la migration des pêcheurs « associatifs » vers les plans d'eau privés est en est une belle illustration : les plans d'eau privés ont un accès très facile et une réglementation souvent plus simple et plus lisible. Quand à la technique de pêche, elle s'apparente le plus souvent à un prélèvement systématique de ce que le responsable du plan d'eau a déversé devant les pêcheurs. Ne parlons pas du rapport qualité prix de l'opération. C'est la raison pour laquelle, nous avons des difficultés à attirer les jeunes dans nos associations, et surtout à les fidéliser, malgré un prix de vente de la carte de pêche attractif.

**Les pêcheurs qui adhèrent n'ont pas envie forcément de s'impliquer pour la gestion du milieu,** il y a une mentalité bien ancrée à faire évoluer, ce ne sera pas facile. Aujourd'hui, l'action principale d'une association de pêche doit être de restaurer son patrimoine halieutique endommagé ; c'est pourquoi les pêcheurs ont leur rôle à jouer dans la mise en œuvre du SAGE. Mais je reste réservé voire inquiet pour le moment quant à l'implication de tous les pratiquants dans l'application du schéma. Il faudra forcément mettre de l'énergie dans l'information, l'explication, la pédagogie. Il faudra surtout contrôler les résultats des actions engagées, pour en assurer la sauvegarde dans le temps.

Poursuivez cette interview sur le site Internet des SAGE

### Une nouvelle encourageante sur l'état de santé des populations de Mulettes perlières de la Rouvre

**La Murette perlière, malgré son grand âge, est encore apte à assurer sa descendance ! Mais il faut poursuivre les efforts sur la qualité des milieux aquatiques de la Rouvre pour y conforter durablement une population.**



Larve de Murette fixée sur un filament branchial

© CPIE Collines Normandes

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Collines Normandes, opérateur Natura 2000 sur le site « Vallée de l'Orne et ses affluents », vient de le prouver avec l'aide de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), en photographiant des larves de mulettes, appelées glochidies, enkystées sur des filaments branchiaux d'une truite fario de 2 ans.

#### Une espèce rare dont l'existence est liée aux salmonidés

La Murette perlière est une moule d'eau douce rare et très particulière. Son cycle de vie dépend étroitement des salmonidés : ses larves se fixent pendant quelques mois sur les branchies d'une truite ou d'un saumon, avant de s'enfouir dans les sédiments pour continuer leur croissance.

« *La centaine de mulettes perlières de la Rouvre atteint un âge avancé, confie Thomas BIERO, chargé de mission du service Nature et Paysage de la DIREN de Basse-Normandie. Aucun individu n'a moins de 70 ans. Autrement dit, le renouvellement des populations est totalement interrompu depuis les années 1940, date à partir de laquelle les conditions de vie offertes par le milieu aquatique sont devenues défavorables à la croissance des jeunes mulettes.* »

#### Engager une restauration ambitieuse de la Rouvre

Cette découverte valide que le non renouvellement de l'espèce n'est pas un problème biologique mais écologique : la qualité de l'eau et des sédiments de la Rouvre n'est pas suffisante pour permettre la croissance des mulettes. On peut donc espérer voir l'espèce se maintenir et se densifier en restaurant l'équilibre et la fonctionnalité de la rivière, enjeu reconnu à l'unanimité comme majeur par les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orne moyenne. Une opération de sauvetage par reproduction en milieu contrôlé se justifie et sera tentée dans les prochaines années sous la forme d'un programme de financement européen appelé L'Instrument Financier pour l'Environnement et plus connu par son sigle, LIFE, mené sur la Rouvre, sur deux autres rivières bas-normandes, le Sarthon et l'Airou, et sur trois rivières bretonnes. Cette opération de la dernière chance permettra, si elle réussit, de conserver artificiellement cette espèce jusqu'au rétablissement de meilleures conditions environnementales sur le bassin versant.

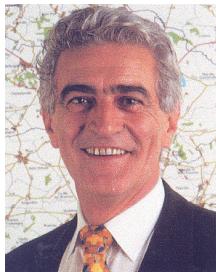
#### Prochains rendez-vous du S.A.G.E. Orne moyenne

La Commission Locale de l'Eau se réunira à l'automne 2009 pour construire la stratégie du futur schéma.

Deux journées d'information-découverte vous seront proposées sur les thèmes suivants : production hydraulique sur cours de l'Orne (14), actions en cours et projets du Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne (61).

## S.A.G.E. ORNE AVAL—SEULLES

*« La recherche du compromis au centre du débat »*



©Conseil Général du Calvados

*Assurer la libre circulation des espèces, des flux de matières, restaurer un équilibre dynamique des cours d'eau sont des enjeux majeurs auxquels le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux devra répondre.*

*Pour cette lettre spécifique aux moulins et aux ouvrages hydrauliques, nous avons voulu nous concentrer sur la Seulles. Cette rivière est parsemée de nombreux petits barrages et moulins pour la plupart sans usage hydraulique, présentant une richesse patrimoniale et historique forte. Pour début 2010, la Commission Locale de l'Eau va devoir définir des objectifs clairs de gestion de ces ouvrages dans le SAGE, résultat d'un compromis entre les différents acteurs concernés. La réflexion sera portée à une échelle cohérente: Ainsi la CLE devra travailler étroitement avec le nouveau Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents, maîtrise d'ouvrage locale nouvellement constituée.*

**Xavier LEBRUN,**  
Président de la CLE  
Orne aval-seulles



SAGE - ORNE AVAL-SEULLES  
La gestion concertée de l'eau

## Les ouvrages hydrauliques au fil de la Seulles

### L'aval de la Seulles particulièrement concerné

Les ouvrages hydrauliques ayant un impact conséquent sur la Seulles se concentrent sur la partie aval du cours d'eau, du confluent du Bordel à l'embouchure. Ils perturbent l'atteinte du bon état du cours d'eau. Sur 40 kilomètres de long, 22 ouvrages ont été recensés. Seuls 2 ouvrages présentent un intérêt économique direct : le barrage du port de Courseulles sur Mer, et le Moulin de la Chasse.

### Des enjeux surtout sociologiques et patrimoniaux

Plusieurs ouvrages présentent cependant un bénéfice social du fait des parcours de pêche en eau lente qu'ils favorisent. Certains ouvrages présentent d'autre part un réel intérêt paysager, patrimonial ou d'agrément, comme ceux mis en valeur au travers de la « Route des moulins ».

### Une importante mise en bief

La hauteur de chute de ces moulins est souvent faible (comprise entre 1 et 2 m) en comparaison de ceux du fil de l'Orne. Plusieurs ouvrages génèrent cependant un préjudice écologique conséquent par leur densité cumulée, par l'absence d'équipement en passe à poissons, et surtout par l'importance des dérivations couplées aux moulins : une grande part du linéaire est mis en bief.



### LES SEUILS DE L'AVAL DE LA SEULLES EN CHIFFRE

22 ouvrages recensés sur 40 km de linéaire

1 seul en production hydro-électrique : le Moulin de la Chasse, à Vienne en Bessin

Plus de 35 % du linéaire sont influencés par la présence d'ouvrages hydrauliques.

44 % de taux d'étagement (part du dénivelé du cours d'eau influencé par les barrages).

## S.A.G.E. ORNE AVAL – SEULLES

## Une nouvelle maîtrise d'ouvrage sur le bassin de la Seulles

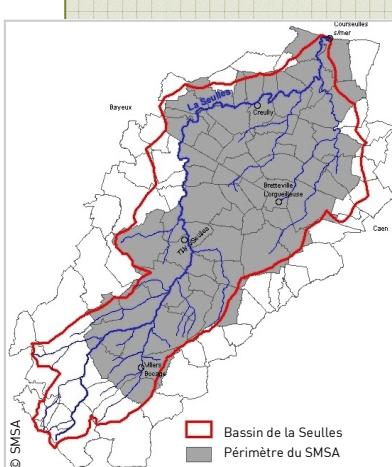
**Questions à Mr LEBOUTEILLER, Président du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)**

## Comment s'est constitué le SMSA?

Il existait déjà depuis plus de 20 ans un Syndicat Mixte Intercommunal couvrant 16 communes sur la partie aval de la Seulles. Deux programmes de restauration de cours d'eau étaient également en cours sur des secteurs plus en amont du bassin. L'échelle d'action n'était pas satisfaisante. Pour

mieux répondre aux évolutions de la législation sur les cours d'eau, une procédure d'extension du périmètre du Syndicat Mixte a été engagée en 2005 par nos différentes collectivités.

Après 4 ans de réflexion, l'extension de périmètre a été arrêtée le 30 janvier 2009. Le nouveau syndicat mixte de la « Seulles et de ses Affluents » est composé de 4 communautés de communes et 8 communes : il couvre la quasi-totalité du bassin de la Seulles, et de ses affluents.



## Quelles en sont les compétences ?

L'objectif du Syndicat est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau tout en conciliant les usages qui en sont faits. Pour cela, le SMSA :

- assure la réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions.
- définit et assure le suivi de programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau dans le cadre de travaux déclarés d'intérêt général,
- réalise le suivi et l'évaluation de l'état des cours d'eau. Dès cette année, le Syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux programmés sur la Thue, la Mue, le Chironne et la partie médiane de la Seulles.

## La problématique des barrages encore peu abordée sur le bassin, mais en projet?

En complément des actions que nous avons déjà engagées sur les berges, nous allons lancer cette année une étude sur le profil des cours d'eau. Celle-ci permettra d'avoir un état initial et un diagnostic des altérations, ainsi que des propositions de mesures de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau tout en recherchant un point d'équilibre satisfaisant avec les autres usages. La problématique des ouvrages au sens large (barrages, biefs et buses) sera une de celles à traiter. La concertation et l'association de l'ensemble des usagers seront indispensables à la réussite de ce programme ambitieux.

Pour en savoir plus:

Flavien TELLIER  
Technicien Rivière

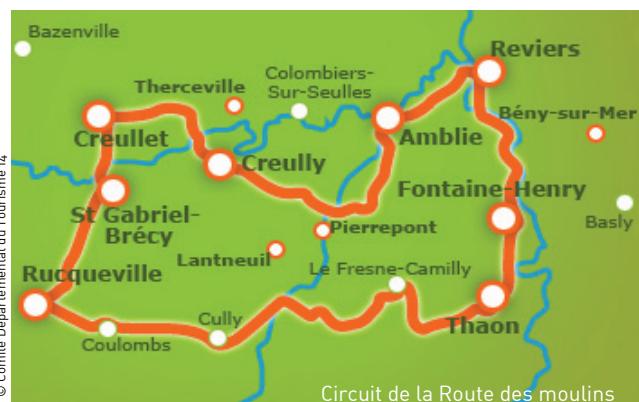
f.tellier.seulles@orange.fr - 06 45 91 44 96



## L'aspect patrimonial des moulins : élément déterminant de la réflexion

## Exemple de la Route des Moulins

Entre plages du débarquement, plaine agricole et agglomération, les collectivités des vallées de laval de la Seulles et de la Thue et Mue ont su tirer profit de leur richesse architecturale et patrimoniale. Les nombreux moulins désaffectés font partie intégrante de ce tableau pittoresque, et ont été valorisés au travers de la « Route des moulins », développée avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme.



Ce sont alors les ouvrages dans leur « intégrité » qui sont mis en valeur : l'ouvrage hydraulique lui-même (seuil, turbines et vannes), le bâtiment annexé, et le plan d'eau modifié. Au-delà d'une valeur patrimoniale basée sur des concepts de société, d'histoire, voire de famille, les moulins représentent dans cette zone un réel attrait pour un tourisme à la journée. De plus, soucieux de les préserver, les propriétaires ont souvent dépensé beaucoup pour les maintenir en bon état.

## Les bonnes questions à poser

Difficile alors de parler de continuité écologique du cours d'eau et d'arasement systématique de barrages ! D'autant que la discussion a rarement encore été abordée sur la Seulles, en comparaison avec l'Orne.

Pour l'élaboration du SAGE, chaque critère doit être pris en compte et discuté. Les questions doivent être bien posées : la richesse patrimoniale est-elle liée au barrage lui-même, au bâtiment qui est associé, à l'effet « miroir » du plan d'eau en amont ? Est-il possible alors d'imaginer seulement d'abaisser le barrage, d'amoindrir le débit du bief ? La mise en place de passe à poissons est-elle satisfaisante sur certains points ? Certains ouvrages présentent-ils une richesse plus importante que d'autres ?

## ACTUALITES DU S.A.G.E.

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 26 Juin pour prendre connaissance du travail réalisé par son bureau sur l'élaboration de la stratégie du SAGE.

Ce fut également l'occasion pour des intervenants extérieurs de venir présenter des projets locaux :

- projet de SCOT Caen-Métropole,
- projet de valorisation du barrage de May sur Orne présenté par la Fédération de Pêche du Calvados.